

Certificat Complémentaire Direction d'un Accueil Collectif de Mineurs (DACM)

Ministère des sports et des jeux olympiques et paralympiques
Date d'échéance d'enregistrement : 31/12/2026
Code NSF : 335p FORMAcodes : 44069

Fiche France Compétences : RS5737
Siret : 331 320 507 000 14
N° de déclaration organisme de formation : 54 86 00 202 86



L'obtention du CC DACM valide une formation complémentaire d'un candidat de niveau IV (niveau BAC) dans le secteur d'intervention de la jeunesse et de l'éducation populaire.

Il vise à former des animateurs aux compétences de direction d'un ACM :

- Organiser et évaluer les activités ;
- Encadrer une équipe ;
- Accueillir les publics enfants et adolescents ainsi que les animateurs.

➤ Les débouchés

Il vise à compléter la formation des professionnels de l'animation souhaitant diriger un accueil collectif de mineur : accueil de loisirs, séjour de vacances, accueil périscolaire...

Il permet ainsi d'exercer les fonctions de direction des séjours de vacances et des accueils de loisirs.

➤ Objectifs et modalités pédagogiques

La formation se déroule sur un volume horaire de minimum 113 heures en organisme de formation. Elle s'organise autour de l'Unité Capitalisable « Conduire une action de direction d'accueil collectif de mineurs (ACM) » :

Organiser et évaluer
les activités

Encadrer une équipe
dans le cadre d'un
accueil collectif de
mineurs

Accueillir les publics
enfants et
adolescents et les
animateurs

➤ La certification

Le candidat est tenu d'exercer des fonctions de direction pour une durée minimale de 144 heures, réparties sur au moins 18 jours, au sein d'un accueil collectif de mineurs déclaré, tel que défini par le Code de l'action sociale et des familles.

Le candidat élabore un document écrit servant de support à un entretien d'une durée maximale de 30 minutes devant un jury, incluant une présentation orale du candidat d'une durée maximale de 10 minutes.

➤ Les conditions d'accès à la formation

- Être âgé(e) d'au moins 18 ans ;
- Disposer d'une attestation de formation de base aux premiers secours (PSC1, AFPS, SST...) ;
- Être titulaire ou en cours de formation BPJEPS (hors LTP) ;
- Justifier d'une expérience en animation dans un ACM.

➤ L'entretien de validation de candidature

Le candidat au CC DACM réalisera un entretien avec le coordinateur de formation afin de vérifier les motivations et la cohérence du projet professionnel. La question du financement et de la structure professionnelle sera abordée.

➤ La poursuite de parcours

- Responsable de secteur enfance-jeunesse ;
- Responsable de la mise en oeuvre de la politique enfance/jeunesse sur les territoires.

➤ Le coût

Devis établi en fonction des profils (nous consulter).

Pour les alternants, sur une des formations du CPA Lathus : possibilité d'intégrer le CC DACM à votre programme de formation.

➤ Les dates clés

Journée entretien : février 2026

Formation du 23 mars 2026 au 19 mars 2027

Les + de la formation :

- Suivi personnalisé et accompagnement à la recherche de financement / structure d'alternance ;
- Intervenants du milieu sportif, culturel et artistique ;
- Hébergement possible à proximité ;
- Restauration sur place.

Contacts au CPA Lathus

Claudie GIRAULT
Secrétaire du Service Formation
05.49.91.87.14
formation@cpa-lathus.asso.fr



Référent Handicap

Olivier Picard
o.picard@cpa-lathus.asso.fr